

## COMMUNE DE MACHEREN

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUILLET 2013

#### Le projet de terrain synthétique devient réalité

Lors de la séance du Conseil Municipal du 25.07.2013 présidée par Monsieur le Maire, onze points ont été soumis à l'approbation et au vote de l'assemblée.

#### **POINT 1 : LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Il est décidé du versement d'une subvention de 90 € dans le cadre de l'opération mettant en lice le coureur handicapé Guy AMALFITANO.

#### **POINT 2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON D'ŒUVRES – REGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIERE.**

L'assemblée autorise le Maire à faire procéder à la rectification d'erreurs contenues dans un acte notarié de 1984 et portant sur les références cadastrales de terrains cédés par le Conseil de Fabrique à la Commune.

#### **POINT 3 : TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE.**

Il ressort de l'appel d'offres portant sur la construction d'un terrain de football synthétique que le coût des travaux de cette structure s'élève à la somme de 375 137 €, hors la mise en place d'un brise-vent en lieu et place de la haie de thuyas.

Les subventionnements acquis s'élèvent à la somme de 178 658 € étant observé qu'une demande de ré-instruction a été formulée auprès de Jeunesse et Sports pour un montant de subvention de 80 000 €.

Après prise en compte des travaux des frais d'études et honoraires et avant spéculation sur une quelconque subvention de Jeunesse et Sports, l'engagement de la Collectivité s'élèverait à 227 206 €.

Il convient de rappeler que la Municipalité n'a utilisé aucun effet de levier en usant par exemple du PACTE II prioritaire du Conseil Général ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), préférant réserver ces dotations à la salle associative de PETIT-EBERSVILLER Village pour 385 000 € (PACTE II) et la Maison d'œuvres de MACHEREN pour 197 000 € (D.E.T.R. 117 000 € + PACTE II 80 000 €)

.../...

Une affectation différente de ces subventions aurait permis de limiter la part communale à 20% de l'investissement, soit 80 000 €, mais en appauvrissant globalement le total des subventions des autres dossiers, c'est que l'on appelle l'optimisation.

Ce point a fait l'objet de 13 votes favorables, de 2 votes contre et de 8 abstentions.

Les entreprises retenues sont :

- SGB pour l'infrastructure.
- ENVIROSPORT pour le gazon en synthétique.
- SMTPF pour l'éclairage.
- SCHMIDT Environnement pour la serrurerie.

**POINT 4 : TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION PACTE II ET CCPN – AMENAGEMENT 2012/2014.**

Dans le cadre du plan de financement du terrain synthétique, Monsieur le Maire a été autorisé à affecter une subvention de 32 658 € issue du PACTE II du Conseil Général et à solliciter le versement de 28 000 € de fonds de concours après de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

**POINT 5 : ACQUISTION DE TERRAINS RUE DES JARDINS.**

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée et de parkings rue des Jardins, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un terrain de 1, 17 a au prix de 6 000 € auprès de la SARL NEMENTHAL.

**POINT 6 : TRAVAUX DE CREATION D'UNE SALLE MULTI ACTIVITES AU CENTRE-VILLAGE DE PT-EBERSVILLER.**

Suite à l'ouverture des plis concernant les travaux de construction de la salle multi-activités au centre-village de PETIT-EBERSVILLER, l'assemblée a décidé d'attribuer les lots 4 à 15 comme suit :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
4 – Etanchéité Zinguerie	SOPREMA	29 024.70
5- Menuiserie extérieure alu / serrurerie	FLON	24 200.00
6 – Plâtrerie Cloisons Faux Plafonds	BATICONCEPT	23 881.54
7 – Menuiserie Intérieure	ZEHNACKER	20 000.00
8 – Chapes Carrelage	AMBROSINI	25142.50
9 – Electricité Courants Faibles Télécom	ECOLOGGIA Energies	23 316.75
10 – Plomberie Sanitaire	KRIER	10145.00
11 – Chauffage Climatisation Ventilation	UNIFROID	20 200.00
12 – Peinture Revêtement Muraux	SAVO Vincent	5 010.00
13 – Ravalement de façades	DESIGN'FACADE	21 705.00
14 – Voiries et Réseaux Divers	TP STEINER	53 926.86
15 – Equipement Cuisine	Tecnal Distribution	12 423.00

Au titre de ces mêmes travaux, un avenant de 500 € est à intervenir avec le Bureau VERITAS.

**POINT 7 : TRAVAUX DE CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES AU CENTRE VILLAGE DE PETIT-EBERSVILLER – ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE.**

Il a été décidé de souscrire une assurance dommages-ouvrages auprès de la CIADE pour un montant de 6871.36 € au titre des travaux de la salle multiculturelle de Pt-EBERSVILLER-Village.

**POINT 8 : EXTENSION ET REHABILITATION DU FOYER – AVENANT AU MARCHE INITIAL.**

Un avenant est à intervenir sur le lot n° 11 – Espaces verts du Foyer de la Cité pour 14 182 € HT.

**POINT 9 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON D'ŒUVRES.**

Dans le cadre des travaux de l'agrandissement et de rénovation de la maison d'œuvres de MACHEREN, suite à l'appel d'offres et au rapport du maître d'œuvre, la conclusion des marchés suivants a été autorisée :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
1 – VRD Gros Œuvre Démolition	HEMMER	85 206,31
2 – Chapente Couverture Zinguerie	CCM	6 070,27
3 – Etanchéité	SOPREMA	9 800,00
4 – Bardage Bois Isolation	ZEHNACKER	23 321,34
5 – Platerie Faux-Plafonds	BATI CONCEPT	15 256,15
6 – ELECTRICITE	ELECTRIC ST-NABOR	17 865,45
7– Plomberie Sanitaire	SYNERGIE	11 391,44
8 – Chauffage Ventilation	SYNERGIE	32 569,84
9 – Chape Carrelage Faience	PRINTZ	22 500,00
10 – Peinture Intérieure	POINSIGNON	5 420,15
11 – Menuiserie extérieure aluminium	SCHMITT THEDING	19 524,78
12 – Serrurerie		Lot différé
13 – Menuiserie Intérieure		Lot différé
14 – Isolation Thermique Extérieure	INTERMADE	12 854,44
15 – Equipement Cuisine		Lot différé

**POINT 10 : MODALITES DE LOCATION DU FOYER DE LA CITE DURANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON D'ŒUVRES.**

Revenant sur les décisions prises lors d'une précédente séance du Conseil Municipal et après prise en compte de souhaits exprimés par des responsables d'associations le 30.05.2013, il est décidé de tarifier la mise à disposition aux associations de la grande salle du foyer de la Cité avec ou sans la cuisine, comme suit pour les manifestations lucratives :

Activités lucratives	:	Première manifestation	50 €
		Deuxième manifestation	100 €
		Troisième manifestation	250 €
		Au-delà	450 €

D'autres aménagements ont été prévus avec la révision du tarif pour les habitants de la Commune à 450 € et 600 € pour les non-résidents.

Ces tarifs ont été fixés en considération de la fermeture de la salle de MACHEREN et seront révisés dès que les salles seront toutes opérationnelles et au plus tard le 30.06.2014.

**POINT 11 : SIGNATURE CONVENTION FEDER TRAVAUX DE REHABILITATION DU FOYER DE LA CITE PETIT-EBERSVILLER.**

Après de longues attentes, la bonne nouvelle est arrivée avec l'attribution à la Commune d'une subvention européenne FEDER (Mesure D12) de 250 000 € au titre du programme du foyer de la Cité.

MACHEREN, le 14 août 2013  
Le Maire

B. TRINKWELL